



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis à titre exceptionnel et en raison de l'état d'urgence sanitaire en la salle socio-culturelle Cap Caval, sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

Madame le Maire Gwenola LE TROADEC ouvre la séance à 19 heures en faisant l'appel et en énonçant l'ordre du jour.

Sont absents : Mme Virginie CANON (procuration à Mme Fabienne LE GARS) et M. Thomas JONCOUR (procuration à M. Jean-Marc BREN)

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Manon LE GALL** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

1. Elections sénatoriales – Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

Les règles de ce scrutin sont rappelées par Mme le Maire. Il convient de désigner 15 titulaires et 5 suppléants parmi les élus pour les élections sénatoriales ; sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue suivant un système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni votre préférentiel. Les candidats titulaires et suppléants seront élus dans l'ordre de présentation de la liste.

Sont désignés M. Jean-Paul STANZEL de la liste « Penmarc'h avec vous ! » et Mme Marie-Claire DUPONT de la liste « Penmarc'h un engagement une passion » car étant les conseillers municipaux les plus âgés puis Mme Manon LE GALL de la liste « Penmarc'h avec vous ! » et Mme Marlène GRENON de la liste « Penmarc'h un engagement une passion » car étant les conseillers municipaux les plus jeunes pour constituer le bureau électoral dont Madame le Maire en est la Présidente.

Deux bulletins, représentant les deux listes, sont distribués à chacun des conseillers. L'urne est présentée à chacun d'entre eux afin qu'ils y introduisent le bulletin de leur choix.

L'urne est ouverte et le dépouillement est effectué par Mmes Manon LE GALL et Marlène GRENON sous la surveillance de Mme Marie-Claire DUPONT et de M. Jean-Paul STANZEL.

29 bulletins sont trouvés dans l'urne ; 29 suffrages exprimés. 22 pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ».

Au vu des règles de proportionnalité : sont désignés 12 délégués et 4 suppléants pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 3 délégués et 1 suppléant pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ».

M. Jean-Louis BUANNIC souhaite rappeler à son tour les règles de ce scrutin qu'il semble contester et par cela remettre en cause la répartition des sièges à pourvoir entre les deux listes. M. Yohan MADEC Directeur Général des Services par intérim reprend avec lui lesdites règles. Ils en arrivent aux mêmes conclusions et le vote est entériné.

2. Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Au vu de l'incompréhension, au dernier Conseil Municipal du 3 juillet dernier, les règles de scrutin sont à nouveau rappelées par le rapporteur.

Le vote se déroule correctement, deux bulletins, représentant les deux listes, sont distribués à chacun des conseillers. L'urne est présentée à chacun d'entre eux afin qu'ils y introduisent le bulletin de leur choix. Son ouverture et le dépouillement sont assurés par Mme Manon LE GALL et Marlène GRENON.

29 bulletins sont trouvés dans l'urne ; 29 suffrages exprimés. 22 pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 7 pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion ».

Au vu des règles de proportionnalité : 5 sièges sont attribués à la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 1 siège à la liste « Penmarc'h un engagement une passion ».

3. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

Au vu de l'incompréhension, au dernier Conseil Municipal du 3 juillet dernier, les règles de scrutin sont à nouveau rappelées par le rapporteur.

Le vote se déroule correctement, un bulletin, portant les 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour la liste « Penmarc'h avec vous ! » et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la liste « Penmarc'h un engagement une passion » est distribué à chacun des conseillers. L'urne est présentée à chacun d'entre eux afin qu'ils y introduisent leur bulletin. Son ouverture et le dépouillement sont assurés par Mme Manon LE GALL et Marlène GRENON.

29 bulletins sont trouvés dans l'urne ; 29 suffrages exprimés.

La répartition des sièges comme proposée est entérinée.

M. Jean-Paul STANZEL donne information sur deux décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT. Elles concernent la signature de contrat de maintenance. L'une avec la société ASSA ABLOY pour les portes automatiques de la mairie, l'autre avec la société SANITHERM pour les appareils de chauffage.

M. Jean-Louis BUANNIC demande à ce que l'on s'exprime quant à la situation de Mme Farida THOMAS Directrice Générale de Service placée depuis la veille en arrêt maladie. Il souhaite que le Conseil Municipal agisse. Ce à quoi Madame le Maire répond qu'elle ne souhaite pas faire de commentaire sur cette « affaire ». Elle dit, toutefois, sa révolte en tant que femme et être humain sur les faits qui ont affectés Mme Farida THOMAS.

La séance est close à 19h45.

**La secrétaire de séance,
Manon LE GALL**

Gwenola Le Troadec

**La Maire,
Gwenola LE TROADEC**

